

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Olivier VIÉMONT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 26 - quorum : 14.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2019.

**Présents (19)** : M. Olivier VIÉMONT, M. Jacques LEMAIRE, Mme Brigitte DOUSSET, Mme Anne-Marie LÉGER, M. Pascal CORDIER, Mme Bérengère CASAMAYOU-BOUCAU, M. Jean-Paul DAL PONT, Mme Marie-Caroline MORLON, Mme Marie-Hélène KLAIBER, M. Dominique ARNAUD, M. Christophe DUVEAUX, M. Jérôme SOICHET, Mme Emmanuelle MARIN, M. Philippe NORTIER, M. Jean-Marc SCHNEL, Mme Christine KOCH, Mme Nathalie PILON, Mme Marjorie HUVET, M. Daniel WOLFF.

**Absents excusés (7)** : M. Vincent BOSSÉ, M. Christophe GAUDICHEAU, Mme Sylvie GRANTAIS, M. Dominique GABILLET, M. Stéphane MOUSSA, Mme Rozenn SAFFRAY, M. Thibaut DESIRE.

**Pouvoirs (2)** : M. Vincent BOSSÉ à M. Jérôme SOICHET, Mme Rozenn SAFFRAY à Mme Anne-Marie LÉGER.

Mme Marie-Caroline MORLON a été élue secrétaire de séance.

### 2019-11-01 : Budget général 2020 : tarifs communaux

Monsieur le Maire donne la parole à Jacques LEMAIRE, Adjoint délégué aux Finances, Personnel, Moyens Généraux qui rappelle que les tarifs communaux 2020 ont été présentés en commission « Finances, Personnel, Moyens Généraux » réunie le 12 novembre 2019.

Il informe les conseillers de deux points particuliers. L'un, concerne l'ajout d'un nouveau tarif relatif à une caution pour le nettoyage des marches du perron de la mairie et du parking lorsqu'il y a des cérémonies dans la salle des mariages. En effet, il s'agit de dissuader d'utiliser par exemple des confettis, car leur usage lors des mariages oblige très souvent l'intervention des agents d'entretien pour le nettoyage et la remise en état des abords de la mairie. L'autre point, concerne les concessions de 50 ans. Au-delà d'une génération, il est très difficile de retrouver les membres d'une famille ou leurs descendants pour les renouvellements de concessions. Ces situations font perdre beaucoup de temps aux agents administratifs alors que ce type de concession est de moins en moins demandé.

**Entendu** le rapport de Jacques LEMAIRE, adjoint aux Finances, Personnel et Moyens Généraux,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**  
**avec 20 voix pour, 1 voix contre (Jean-Marc SCHNEL), 0 abstention,**

**APPROUVE** la grille des tarifs communaux pour l'année 2020 telle que présentée ci-après ;

1) Mise à disposition des salles communales :	Tarifs communaux 2020			
<b>DOJO de l'école maternelle</b>				
Par ½ journée (pour activités extrascolaires)	12,00 €			
<b>SALLES BARIC</b>				
<i>caution salle Baric</i>	315,00 €			
salle du conseil - par 1/2 journée	58,00 €			
<i>associations professionnelles</i>	16,00 €			
<b>SALLE TOURAINE</b>				
<i>Caution</i>	1 000,00 €			
<i>Arrhes (tarif voté par le CM ou limité au montant de la location)</i>	153,00 €			
<i>particuliers</i>	du 15/10 au 15/04		du 16/04 au 14/10	
WEEK END du vendredi à 14 h 15 au lundi à 8 h 45	370,00 €		335,00 €	
WEEK END du samedi à 9 h 30 au lundi à 8 h 45	295,00 €		265,00 €	
la journée EN SEMAINE	125,00 €		95,00 €	
la demi-journée en SEMAINE	65,00 €		65,00 €	
<i>associations</i>				
WEEK END du vendredi à 14 h 15 au lundi à 8 h 45	145,00 €		115,00 €	
SAMEDI ou DIMANCHE	95,00 €		65,00 €	
<i>utilisation gratuite en SEMAINE pour l'activité normale de l'association</i>				
<i>entreprises</i>				
<i>la journée EN SEMAINE</i>	410,00 €		310,00 €	
<i>la demi-journée en SEMAINE</i>	255,00 €		153,00 €	
<b>RAYMOND DEVOS</b>				
<i>Caution</i>	1 000,00 €			
<i>Arrhes (tarif voté par le CM ou limité au montant de la location)</i>	153,00 €			
	commune		hors commune	
<i>particuliers</i>	du 15/10 au 15/04	du 16/04 au 14/10	du 15/10 au 15/04	du 16/04 au 14/10
WEEK END du vendredi à 13 h 45 au lundi à 8 h 15	525,00 €	475,00 €	640,00 €	590,00 €
WEEK END du samedi à 9 h au lundi à 8 h 15	410,00 €	360,00 €	505,00 €	455,00 €
la journée en SEMAINE	175,00 €	145,00 €		
demi-journée en SEMAINE	107,00 €	107,00 €		
<i>associations</i>				
WEEK END du vendredi à 13 h 45 au lundi à 8 h 15	179,00 €	127,00 €	370,00 €	260,00 €
SAMEDI ou DIMANCHE	96 €	65 €		
<i>utilisation gratuite en SEMAINE pour l'activité normale de l'association</i>				
	Commune et hors commune			
<i>entreprises</i>	du 15/10 au 15/04		du 16/04 au 14/10	
<i>la journée en SEMAINE</i>	610,00 €		510,00 €	
<i>la demi-journée en SEMAINE</i>	410,00 €		310,00 €	

**Remarques :**

Chauffage imposé du 15/10 au 15/04

Un supplément de 50 € est appliqué pour la location des loges le WE et 25 € la journée.

Cuisine : pas de cuisson, seulement réchauffage possible

Priorité donnée à la mairie, puis aux associations œuvrant pour la commune.

**2) Tarifs des services communaux divers :****Tarifs communaux  
2020**

Location de garage, au mois	38,00 €
Taxe de stationnement taxis, à l'année	65,00 €
Droit de place - de 3,5 tonnes, par jour	7,50 €
Droit de place + de 3,5 tonnes, par jour	48,00 €
Droit de place marché hebdomadaire (place JB Moreau)	7,50 €
Droit d'occupation des trottoirs, par jour, au m linéaire	17,00 €
Droit d'occupation du domaine public affichage publicitaire 2m <sup>2</sup>	275,00 €
Droit de chasse	79,00 €
<b>PRET DE MATÉRIEL</b>	0,00 €
Caution prêt de sono sur conditions et associations seulement	786,00 €
Caution prêt vidéoprojecteur (associations)	510,00 €
Caution prêt de matériel	113,00 €
Caution mise à disposition de clé (ou équivalent)	51,00 €
Intervention agents communaux (par heure - toute heure commencée - par agent)	37,00 €
Caution nettoyage perron et parking extérieur mairie suite à mariage	74,00 €
indemnité d'hébergement de chiens errants, par 24h	12,00 €
<b>CIMETIERE :</b>	
Concession funéraire 15 ans	105,00 €
Concession funéraire 30 ans	210,00 €
Droit d'inhumation	84,00 €
Droit de dépôt d'urne	84,00 €
Location de caveau provisoire, par semaine	12,00 €
<b>Columbarium</b>	
Concession 15 ans	315,00 €
Concession 30 ans	630,00 €
Dépôt d'urne supplémentaire	84,00 €
Enlèvement d'urne dans une case	12,00 €
<b>Jardin du souvenir</b>	
Dispersion des cendres	gratuit
<b>Vacations (Agents communaux) montant fixé réglementairement</b>	25,00 €
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT :</b>	
Participation à l'Assainissement Collectif	Forfait 1173 €

<b>REPRODUCTION ET/OU COMMUNICATION DOCUMENTS ADMINISTRATIFS:</b>	
Extrait cadastral	1,20 €
page A4 noir&blanc	0,30 €
page A4 couleur	1,25 €
page A3 noir&blanc	0,45 €
page A3 couleur	2,25 €
<i>recto/verso</i>	<i>prix de la page x2</i>
cédérom	3,10 €
<i>frais postaux</i>	<i>coût réel de l'affranchiss.</i>
<b>REPRODUCTION ET/OU COMMUNICATION DE TOUT AUTRE DOCUMENT:</b>	
page A4 noir&blanc	0,35 €
page A4 couleur	1,25 €
page A3 noir&blanc	0,55 €
page A3 couleur	2,25 €
cédérom	3,30 €
<i>recto/verso : prix de la page x2</i>	<i>prix de la page x2</i>
<i>frais postaux : remboursement des frais réels</i>	
<b>Fax</b>	0,26 par page

**CONFIRME** l'ajout d'un tarif relatif à une caution pour nettoyage des marches du perron de la mairie ainsi que du parking,

**CONFIRME**, pour le cimetière, la suppression des concessions de 50 ans,

**DIT** que les tarifs ainsi modifiés s'appliqueront à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'à délibération expresse modificative, le cas échéant ;

**DIT** que les tarifs des services du périscolaire et du restaurant scolaire restent, quant à eux, inchangés jusqu'à délibération modificative expresse, le cas échéant.

### **2019-11-02 : Budget général 2020 : débat d'orientation budgétaire**

**Le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation à la présente séance.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal et conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Monsieur le Maire donne la parole à Jacques LEMAIRE, Adjoint délégué aux Finances, Personnel, Moyens Généraux qui présente le rapport d'introduction au débat d'orientation budgétaire.

Il vous sera ainsi proposé de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.
- prendre acte de l'existence du rapport d'introduction sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.
- d'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2020.

**Vu** l'article 11 de la loi du 6 février 1992 ;

**Vu** les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015 ;

**Considérant** qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal et conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ; le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat ;

**Le Conseil Municipal,**

**DEBAT** alors des orientations budgétaires de 2020 pour le budget principal de la commune, le budget annexe de l'eau et le budget annexe de l'assainissement ;

**PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020.

Fait à Monnaie, le 21 novembre 2019



Le Maire,

Olivier VIÉMONT

